

2.1 L'approche du Canada

Le Canada ne s'attend pas que les autres gouvernements respectent des normes qu'il ne respecte pas lui-même. À titre de signataire de tous les principaux traités de l'ONU sur les droits de la personne à l'échelle internationale, le Canada se prête périodiquement à un examen par les organismes de surveillance de l'ONU en ce qui a trait à son respect des droits de la personne. Il reconnaît également le pouvoir du Comité des droits de l'homme de l'ONU de recevoir les plaintes des citoyens canadiens en vertu du Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ces actions confirment la réputation du Canada à titre de gardien des droits de ses citoyens et lui confèrent davantage de crédibilité lorsqu'il s'agit de prier les autres gouvernements de respecter les normes internationales.

Lorsqu'il s'agit de faire progresser les droits de la personne à l'échelle internationale, la question essentielle est de savoir quels sont les moyens les plus efficaces pour un pays comme le Canada d'exercer une influence en faveur du respect par les autres pays des principes internationaux dans ce domaine. Notre but ultime n'est pas de punir les gouvernements contrevenants, et encore moins leurs citoyens innocents, mais plutôt d'inciter les gouvernements à respecter les droits de leur population.

Sur le plan bilatéral, le Canada constate la plupart du temps qu'il peut optimiser son influence en poursuivant le dialogue avec le gouvernement en cause plutôt qu'en l'isolant, et en recourant à des mesures positives plutôt qu'à la coercition. Le développement économique, les échanges bilatéraux et les partenariats commerciaux peuvent améliorer le climat et accélérer l'avènement du respect des droits de la personne. Les mesures positives comprennent un appui direct à la mise en place d'institutions et de pratiques démocratiques, la formation juridique et administrative, l'appui au processus électoral et l'envoi d'équipes d'observateurs.

Les tribunes multilatérales s'avèrent souvent le moyen le plus efficace d'influencer les gouvernements. Les Nations unies, le Commonwealth, la Francophonie, l'Organisation des États américains et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont tous formulé des normes reconnues à l'échelle internationale et mis en place des mécanismes qui assurent leur légitimité et permettent d'agir avec plus de poids sur la scène mondiale. En fait, de telles institutions représentent souvent les seuls vrais moyens d'agir de façon efficace. Il est reconnu que le Canada est un chef de file lorsque vient le temps de mettre en place des institutions internationales vouées au progrès des droits de la personne, et le gouvernement entend donner encore davantage d'ampleur à ce rôle.

Aux Nations unies et ailleurs, le Canada mettra l'accent sur la pré-alerte et la prévention des conflits et des crises qu'engendrent souvent les violations des droits de la personne. Sur la scène multilatérale, le Canada fera preuve de leadership dans diverses initiatives. Il collaborera avec le groupe de travail de la Commission des droits de l'homme à l'élaboration d'un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones. Il demeurera partie aux